

Apei des 2 Vallées

Sud de l'Aisne



Webinaire – Autisme et emploi dans l'Aisne

Dispositif Emploi Accompagné





Plan

- 🌸 Introduction de l'emploi accompagné
- 🌸 A qui s'adresse le dispositif ?
- 🌸 Qu'est-ce que le DEA, les principes
- 🌸 Le DEA de l'Aisne
- 🌸 Quelques chiffres

Genèse de l'emploi accompagné

LOI n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels

Article L. 5213-2-1 sur l'emploi accompagné et D. 5213-89 définissant les modalités de mise en œuvre

Objectif de couverture nationale : vague d'appels à candidature de 2017 à 2019

Aisne : Mise en œuvre Janvier 2020

Partenariats et collaborations



A qui s'adresse le dispositif ?

- Être âgé d'au moins 16 ans
- **Projet milieu ordinaire**
 - Accès à l'emploi : personne en ESAT ou inscrite SPE ayant une RQTH
 - Maintien dans l'emploi : personne travaillant en milieu ordinaire ayant une RQTH

- **Equilibre et priorisation des profils**
 - Les personnes ayant un handicap psychique ;
 - Les personnes présentant un trouble du spectre autistique (TSA) ;
 - Les jeunes adultes handicapés en provenance d'établissements et de services pour enfants (IMPRO, SESSAD Pro) ou sortants d'ULIS
- **Répartition entre les territoires**

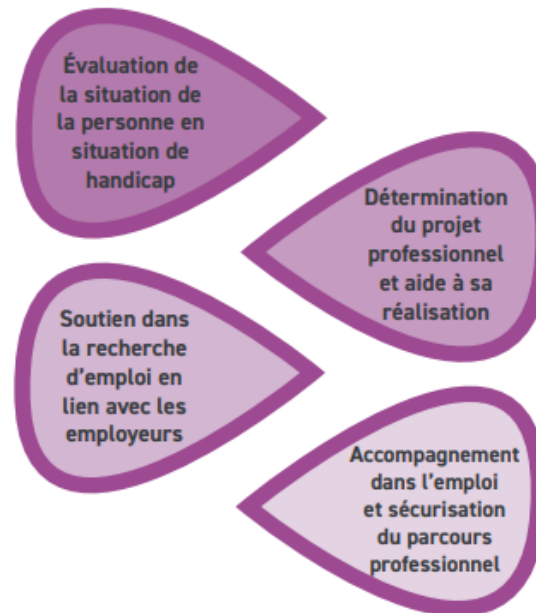


Double accompagnement

Personne en situation de handicap	Employeur privé/public
<ul style="list-style-type: none">- Soutien à l'insertion professionnelle et maintien dans l'emploi- Accompagnement médico-social personnalisé, sur-mesure, renforcé et de proximité	<ul style="list-style-type: none">- Facilitateur du recrutement- Expertise médico-sociale : sensibilisation, adaptation, intégration

Processus d'entrée et suivi

- Orientation MDPH ou Prescription SPE (Art. 74 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020)
- Temps zéro d'analyse commune ou diagnostic partagé
- Un conseiller référent
- Signature convention bi/tripartite
- 4 phases de prestations



Le DEA de l'Aisne

- **1^{er} semestre : fondements**
- **2^e semestre : déploiement et effectivité**
- **Une équipe : 1 secrétaire, 1 coordinateur et 3 conseillers**
(formations sur l'emploi accompagné programmées + une spécifique sur les TSA)
- **File active : 30 places**
- **Accompagnement dans la durée / Fin d'accompagnement**

<u>Type d'intervention</u>		<u>Valeurs repères</u>	<u>File</u>
Niveau 1	Intensif	Plus de 12h/mois (environ 200 h/an)	Active
Niveau 2	Régulier	De 8 à 12h/ mois (environ 125 h/an)	Active
Niveau 3	Suivi	De 2 à 8 h/ mois (environ 75 h/an)	Active
Niveau 4	Veille	Moins de 2h/mois (environ 15 h/an)	Passive

1^{er} commission le 23/09/20 : 4 admissions

2^e commission le 05/11/20 : 6 admissions

3^e commission le 08/12/20 : 8 admissions prévues

(Janvier 2021 : 1 entrée prévue pour le moment)

Handicap principal	Nb pers accompagnée	Nb d'entrées prévues
Handicap mental	3	4
Troubles du spectre autistique	3	1
Handicap moteur	2	/
Troubles psychiques	1	3
Troubles cognitifs	1	1

Quelques chiffres

National (données TdB Agefiph – Nov 2020) Indicateurs ANSA	Aisne
Près de 3000 personnes (214 Hauts de France)	10 personnes (18 personnes décembre)
37% de femme	40% de femme
46% de moins de 30 ans	50% de moins de 30 ans
46% troubles du psychisme	10% troubles du psychisme
71% : accès à l'emploi	90% : accès à l'emploi



Contact unique
Dispositif Emploi Accompagné de l'Aisne

03 23 96 58 20

dea.aisne@apei2vallees.eu



Merci pour votre attention !

